

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 19 octobre 2022
portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire
du corps des traducteurs**

NOR : EAEA2230004A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 instituant des commissions administratives paritaires au ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales et la répartition des sièges du 7 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2018 portant nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des traducteurs ;

Vu la correspondance de la CGT-MAE en date du 13 octobre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des traducteurs pour un mandat de quatre ans :

Traducteurs principaux de 1^{ère} classe

Titulaire :
- néant

Suppléant :
- néant

Traducteurs

Titulaire :

- M. William SETTERS (ASAM-UNSA)

Suppléant :

- Mme Anne CHASTAING (ASAM-UNSA)

Article 2

L'arrêté du 30 novembre 2020 fixant la nomination de représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des traducteurs est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 19 octobre 2022

Pour la ministre de l'Europe et des
affaires étrangères et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS